

R²
FRANÇOIS MÉJAN

**LE
VATICAN
?**

**CONTRE
LA
FRANCE
D'OUTRE-MER**



LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, rue de Seine
PARIS (6^e)

LE CRI D'ALARME

d'un

FRANÇAIS

FISCHBACHER — PARIS

LE CRI D'ALARME

d'un

FRANÇAIS

ESCHWABER - PARIS

LE VATICAN
CONTRE LA
FRANCE D'OUTRE-MER ?

7865

K9
1381

DL. 5 11 1957 - 12963

DU MÊME AUTEUR

Dans LA REVUE ADMINISTRATIVE (Bureau 203, Bourse de Commerce, Paris, 1^{er}).
N° 9 (mai-juin 1949) : *L'organisation de l'Eglise catholique en France. La nomination des évêques.*

N° 12 (nov.-déc. 1949) : *L'organisation de la Curie romaine. L'organisation des cultes protestants et israélite en France.*

N° 16 (juill.-août 1950) : *Les subventions publiques aux établissements d'enseignement privés et les secours publics à leurs élèves.*

N°s 24 (nov.-déc. 1952) et 25 (janv.-févr. 1952) : *L'évolution de la législation scolaire et ses répercussions sur les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat.*

N° 32 (mars-avril 1953) : *Le régime des presbytères.*

N° 34 (janv.-févr. 1954) : *Le rôle des nonces apostoliques.* Ibidem : *Les subventions publiques aux écoles primaires privées sont-elles bien illégales ?*

N° 39 (mai-juin 1954) : *Référé administratif. Sursis à exécution-Expertise d'urgence.*

N° 44 (mars-avril 1955) : *Le nouveau référé administratif.*

N°s 53 et 54 (sept.-oct. et nov.-déc. 1956) : *Les régimes des congrégations.*

(N. B. : La plupart de ces études, sauf la dernière, sont épuisées) :

A la librairie SUDEL (5, rue Palatine, Paris 6^e), dans la collection de monographies L'ESPRIT LAIQUE, chaque brochure : 96 pages, en vente 100 fr. :

N° 2 (avril 1954) : *L'organisation de l'Eglise catholique ; ses rapports avec l'Etat. L'aide publique à l'enseignement privé.* (Il s'agit de la refonte, parfois condensée, des articles des n°s 9, 12 — 1^{re} partie — et 16 de *La Revue Administrative*).

N° 3 (octobre 1954) : *Les lois Marie et Barangé et leurs répercussions sur les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat.* (Mise à jour des articles des n°s 24 et 25 de la Rev. Adm.).

N° 5 (décembre 1955) : *Le rôle des nonces apostoliques.*

(L'étude du n° 34 de la Rev. Adm. y est fortement augmentée).

Au Cercle Parisien de la Ligue Française de l'Enseignement (3, rue Récamier, Paris 7^e) : CAHIER LAIQUE n° 32 (mars 1956) : conférence sur *La Laïcité de l'Etat.*

Dans l'ANNÉE POLITIQUE ET ECONOMIQUE (19, quai Bourbon, Paris 4^e). n° 133-134 (nov. déc. 1956) : *L'Eglise catholique et la France d'outre-mer* (épuisé).

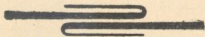
Vient de paraître :

LAÏCITÉ ET PAIX SCOLAIRE, ouvrage collectif (Berger-Levrault, 1957), (voir l'étude de F. Méjan sur **Le problème scolaire et l'Eglise romaine** (pp. 205 à 218).

En Vente : Librairie FISCHBACHER, 33, rue de Seine, Paris 6^e

FRANÇOIS MÉJAN

LE VATICAN
CONTRE LA
FRANCE D'OUTRE-MER ?



LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, rue de Seine
PARIS (6^e)



© 1957 by François MÉJAN
et Librairie FISCHBACHER — Paris

PRÉFACE

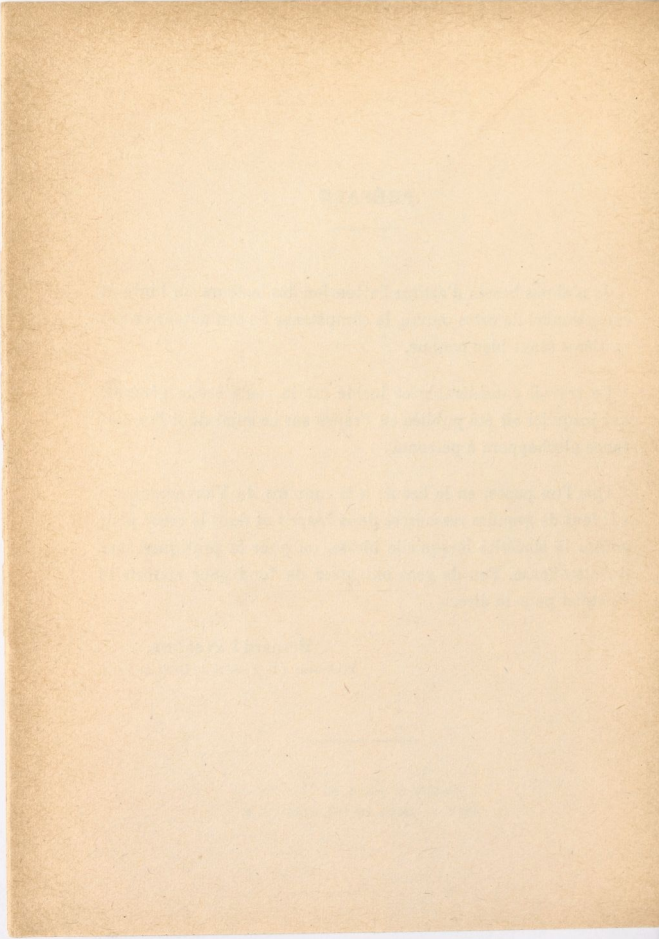
Je n'ai pas besoin d'attirer l'attention des lecteurs sur l'intérêt exceptionnel de cette œuvre, la compétence de son auteur en ces matières étant bien connue.

Ce travail considérable et lucide est la seule étude générale qui jusqu'ici ait été publiée en France sur ce sujet dont l'importance n'échappera à personne.

Que l'on pense, en le lisant, à la maxime de Vauvenargues :
« Il faut de grandes ressources dans l'esprit et dans le cœur pour goûter la sincérité lorsqu'elle blesse, ou pour la pratiquer sans qu'elle offense. Peu de gens ont assez de fond pour souffrir la vérité et pour la dire. »

Bernard LAVERGNE,

Professeur à la Faculté de Droit de Paris.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.

Pourquoi avoir fait ce livre ?

INTRODUCTION.

Les catholiques et le patriotisme.

PREMIÈRE PARTIE

L'ORGANISATION LÉGALE DES MISSIONS RELIGIEUSES DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER

Le régime de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ne s'applique pas à la plupart des territoires d'outre-mer. Le Concordat n'y est pourtant pas appliqué. Le régime des cultes concédé par l'autorité publique (Convention de 1919. Décret de 1939. Exonérations fiscales, subventions, etc...), accorde une liberté d'action et de gestion pratiquement illimitée aux missions religieuses françaises et étrangères. Ce régime est beaucoup plus relâché que le régime appliqué aux associations culturelles dans la métropole.

Oui, les missions religieuses catholiques, reçoivent de l'Etat des subventions, des traitements et des subsides très importants.

La France n'a rien obtenu en contre-partie du Vatican en faveur de ses intérêts (même du point de vue linguistique). Elle n'exerce même pas outre-mer le « droit de regard » qu'elle possède depuis 1921 sur la nomination des évêques de la métropole. Cas spécial en Tunisie.

-Un diocèse de Madagascar confié à des Espagnols.

DEUXIÈME PARTIE

L'ORGANISATION DES MISSIONS CATHOLIQUES

La direction des Missions à la Curie romaine : La Congrégation de la *Propagande*.

Les Délégués Apostoliques outre-mer.

Les Œuvres pontificales missionnaires.

L'organisation catholique dans les territoires dépendant de la Propagande. Le récent Apostolat des laïcs.

STATISTIQUES

Données statistiques sur la répartition de la population terrestre par continent et par religion. Rythme différent d'accroissement. Statistiques du clergé

missionnaire et du clergé autochtone. Détails statistiques sur le catholicisme en Afrique noire française.

La hiérarchie épiscopale érigée dans les territoires de l'Afrique française, ces territoires restent cependant « de mission ».

TROISIÈME PARTIE

DOCTRINE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE OUTRE-MER

1. Les bases de la doctrine

L'encyclique *Evangelii Praecones* de 1953.

2. L'origine de la doctrine : La théorie du Père Lebbe

Comment le missionnaire devient l'auxiliaire du clergé autochtone. L'épiscopat indigène érigé. Les missionnaires blancs lui sont subordonnés.

Ils ne doivent servir en rien les intérêts de leur pays d'origine.

Cette nouvelle doctrine pontificale est opposée à celle de Léon XIII il y a 60 ans et à la tradition des Instituts missionnaires français.

3. Opposition à la civilisation occidentale

Désoccidentalisation de l'Eglise et de son enseignement. *Indigénisation* des missionnaires.

L'Eglise a été depuis plus de mille ans, solidaire de la civilisation chrétienne occidentale. L'Eglise abandonne cette civilisation parce qu'elle considère qu'elle est devenue « laïque ». L'Eglise ne désavoue pas le mouvement de la « négritude ». Elle va à contre courant de l'évolution culturelle outre-mer en s'indigénisant ! Y a-t-il encore un patriarche d'Occident ?

4. Une application : GOA

Comment le Vatican abandonne Goa, portugais, cultivé (et bastion historique du catholicisme) à l'Inde non chrétienne, fanatique et illettrée, en dépit du droit des populations à disposer d'elles-mêmes.

5. Doctrine politique de l'Église : La théorie du Bien commun

Textes pontificaux et ecclésiastiques. Portée et conséquences politiques de la doctrine cléricale.

6. Attitude temporelle du catholicisme outre-mer

Les fils de rois et notables futurs « chefs de la masse ».

Influence croissante du catholicisme (minoritaire dans la population) sur le gouvernement de nouveaux états outre-mer. Exemple de la *Gold Coast* (Ghana).

Les démocrates autochtones, nationalistes et anti-occidentaux, trouvent-ils une alliée sûre dans la politique catholique ? Attitude à l'égard de l'Islam.

7. L'Église catholique et les libertés

Doctrine pontificale. « Thèse » et « Hypothèse ». Exposés ecclésiastiques récents.

Liberté transcendante (libre arbitre). Y a-t-il une liberté de choix pour les catholiques ? Opposition entre deux conceptions de l'éducation des enfants. — Deux poids et deux mesures : une pour « la vérité », l'autre pour « l'erreur ».

La liberté immanente, temporelle et politique. Exemple de l'Irlande. Application outre-mer.

8. Le clergé et l'épiscopat autochtones

Développement du clergé autochtone. Nomination accélérée sur place en Afrique de jeunes évêques autochtones (contrairement à la pratique ailleurs). Choix de fils de rois ou de chefs locaux : tendance à cumuler les pouvoirs spirituel et temporel.

Exemple des « princes évêques » du Tonkin. Le catholicisme et l'*Indochine*.

En Afrique appui donné par l'Église aux néo-nationalismes locaux. Territoires n'ayant jamais constitué une patrie et étant à des stades d'évolution très différents.

Exemples historiques : l'Amérique du Sud, la politique des Habsbourg. Maintien des morcellements locaux. Cadre supérieur restreint et supra-national.

Extension rapide de l'épiscopat autochtone. Réclamation par l'Église de l'indépendance politique des territoires d'outre-mer.

9. Le déchaînement mondial contre l'homme blanc

Nations Unies. Conférence de Bandoung. Dangers pour la civilisation humaniste et les libertés individuelles. Risques de conflits mondiaux. Transformation de la notion de patrie. Regroupements politiques suivant la religion, la couleur de la peau, etc...

QUATRIÈME PARTIE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ENVERS LA FRANCE D'OUTRE-MER

1. Les congrégations missionnaires françaises

Nouveaux supérieurs généraux *étrangers*. Modifications de statuts.

Exemple de la nomination directe par le pape du patriarche des Maronites (traditionnellement élu).

Transferts à Rome des maisons mères de vieilles congrégations françaises.

Affectations de plus en plus fréquentes de missionnaires français à l'étranger et de missionnaires étrangers dans la France d'outre-mer.

Les lois de 1901, 1904 et 1905 n'ont pas concerné les Instituts missionnaires français et n'ont pu avoir aucun effet sur leur recrutement en France.

Il y a beaucoup plus de missionnaires français dans le monde que de missionnaires (de toutes nationalités) dans la France d'outre-mer. Sans l'opposition de Rome, ces derniers pourraient être tous des Français.

Rome ne tient pas compte des avantages croissants que la France lui confère outre-mer et dans la métropole (pas seulement au point de vue scolaire) !

Un témoignage autorisé. Retournement complet du régime des cultes. La séparation n'est plus qu'un mot... ou un souvenir !

2. Les étudiants catholiques d'Afrique française, en France

L'Eglise les sépare des influences religieuses françaises et les considère comme des « étrangers ». L'Eglise appuie leurs revendications politiques nationalistes.

3. La France d'outre-mer

Les conséquences de l'érection de la hiérarchie épiscopale en Afrique noire française vues par un journal américain.

a) MADAGASCAR.

Message de Pie XII (1951) ; ses encouragements au nationalisme malgache ; absence de toute parole concernant la France.

Communiqué des évêques de Madagascar (1953) sur la légitimité de l'aspiration à l'indépendance. Confirmation par le Saint-Siège.

Nouvelle lettre épiscopale (1957) en faveur de l'indépendance.

b) CAMEROUN.

Avertissement de *La Croix* (1954) sur les « forces religieuses » qui détachent le Cameroun de tout lien avec la France.

Lettre épiscopale sur l'indépendance (1955).

c) A. O. F.

Lettre épiscopale (1955). Son interprétation politique en faveur de l'indépendance.

Note sur l'A. E. F. et le Congo belge.

d) ALGÉRIE.

L'épiscopat d'Algérie observe une neutralité de fait, il ne soutient pas l'action de la France, mais il ne pousse pas à l'indépendance totale de l'Algérie. Motifs de cette attitude. Certains catholiques néanmoins (ecclésiastiques et laïcs) prennent parti en faveur des nationalistes musulmans.

L'Eglise et le Sahara.

Les doléances d'un lecteur de *La Croix*.

4. Le français et les langues indigènes

Intérêt capital de la question des liens culturels avec la France et l'Occident. Buts désintéressés et civilisateurs de l'effort culturel de la France. Attitude du Saint-Siège envers la France d'outre-mer.

L'Eglise fait enseigner en langues indigènes.

Rome refuse, même pour les noirs francophones, l'usage outre-mer du rituel latin-français de la métropole.

Valeurs civilisatrices de la langue française.

5. Les risques que court l'Église dans les états autochtones

Eviction totale.

Sécessions religieuses ; dégénérescence des clergés néo-nationaux.

Tendance par les nouveaux chefs d'Etat catholiques à utiliser la puissance de l'Église à leur profit. Subordination de la hiérarchie religieuse à la politique gouvernementale. Exemple du Sud-Vietnam actuel à direction catholique : l'Église ne jouit plus des libertés qu'elle avait sous l'administration française.

Cependant Rome persévère dans la politique anti-Blanche en Afrique Noire.

6. Que peut-on faire ?

Examen des diverses possibilités d'action de la France pour amener le Vatican à ne pas s'opposer à ses intérêts outre-mer.

Les questions pendantes entre la France et le Saint-Siège (y compris celle de l'enseignement catholique) sont liées.

Retour au statu quo de 1939. Accord diplomatique d'ensemble jusqu'à présent refusé par Rome. Le régime actuel de séparation théorique et d'avantages matériels, parfois illégaux, que l'Église reçoit — sans contre-partie pour la France spécialement outre-mer —, lui est plus favorable.

Cas extraordinaire de l'aumônerie militaire.

Pour qu'un accord équitable respectant la liberté individuelle puisse être conclu, il faudrait faire cesser certains privilèges conférés au catholicisme, rétablir le régime constitutionnel de laïcité de l'Etat (et de l'enseignement) et revenir à une situation d'égalité de forces.

ÉPILOGUE

Il y a synchronisme contre la France et l'Occident entre l'action politique du Vatican outre-mer, les nationalismes jaunes et noirs, l'Islam et le communisme.

Attitude des évêques français.

L'Église ne fait-elle pas un pari audacieux en abandonnant la civilisation occidentale, qui est celle de 90 % de ses fidèles ? Exemple de l'islamisation de certains pays de la Méditerranée autrefois chrétiens.

Favorisant une politique « supranationale » en Europe nationaliste, en Afrique et en Asie, l'Église peut-elle dénier aux nations d'Occident leur droit et leur devoir de continuer l'œuvre entreprise ?

La France survivrait-elle à la sécession totale de ses territoires d'outre-mer ?

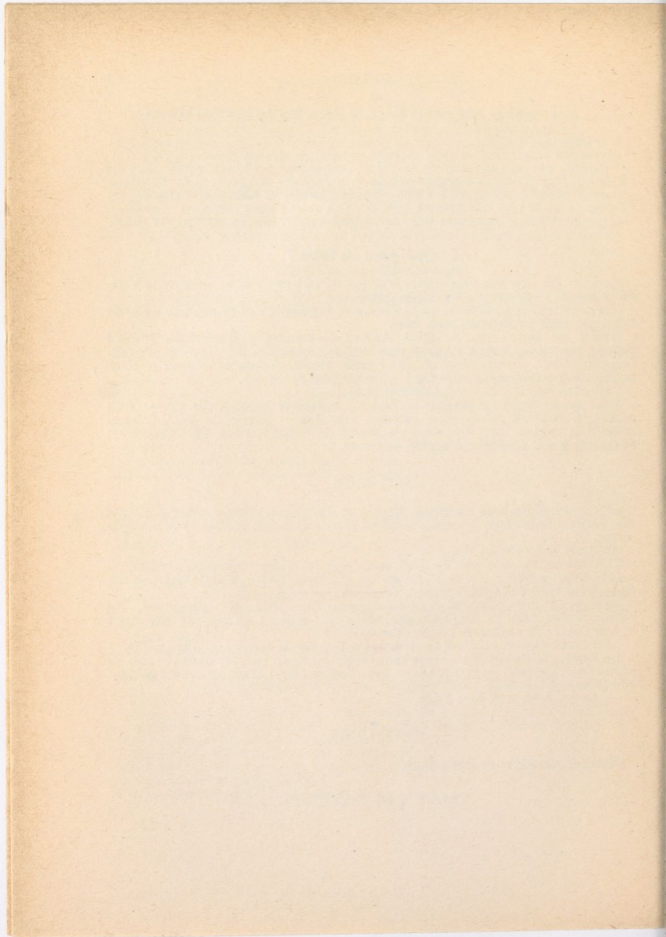
La France laissera-t-elle couper sans réagir les liens les plus désintéressés — culturels, fraternels, linguistiques — avec l'outre-mer ? C'est affaire de générosité et de volonté.

— Ce qui finit, finit tout à fait.

APPENDICE.

Notes explicatives et Références.

TABLE DES MATIÈRES.



AVANT-PROPOS

J'ai longuement réfléchi avant d'écrire ce livre ; je ne l'ai fait que par devoir envers mon pays et par crainte pour l'avenir de sa culture et de sa langue.

*Ma connaissance déjà ancienne des questions de cultes, de congrégations et d'enseignement privé, dans la métropole, ma documentation personnelle — tenue à jour — sur ces questions et bien d'autres concernant les rapports de l'Eglise catholique et des Etats, mes lectures et mes études, m'avaient certes conduit, depuis plusieurs années, à observer avec inquiétude l'application rapide dans la France d'outre-mer de la nouvelle doctrine romaine sur les missions religieuses définie par l'encyclique *Evangelii Prae-cones* de 1953.*

Diverses conversations m'ont ensuite montré que, non seulement le grand public en France, mais aussi des personnes fort averties des problèmes religieux et politiques, ignoraient l'essentiel des faits si graves pour la pérennité de l'Union française.

Peu de gens, je crois, savent, par exemple, que les nouveaux impératifs (de désoccidentalisation et d'indigénisation) donnés par Rome au clergé catholique outre-mer ont abouti récemment à des proclamations, par les évêques de grands territoires africains français, de la légitimité de l'aspiration à l'indépendance de ces territoires.

Encore moins de personnes savent que les missionnaires — spécialement les catholiques — et leurs œuvres (pas seulement scolaires) jouissent, dans la France d'outre-mer, de nombreux avantages matériels et d'importants subsides, subventions et traite-

ments publics, inconnus des Eglises de la métropole qui sont théoriquement en régime de séparation d'avec l'Etat.

La plupart de mes interlocuteurs ont trouvé incroyable que la France, qui soutient matériellement les œuvres missionnaires dans l'Union française, puisse devenir la victime de la liberté totale d'action et d'expression qu'elle leur donne et dont ils se servent parfois maintenant aussi contre elle, contre ses intérêts les plus élevés et les plus altruistes, contre sa civilisation, sa culture, sa langue elle-même.

Voilà pourquoi j'ai cru de mon devoir de rédiger en 1956 cet ouvrage (complété et mis à jour en 1957), après avoir réuni le plus de documents possibles, — très souvent des documents de sources catholiques — pour la pleine compréhension du sujet et des problèmes qui lui sont liés.

C'est le livre d'un homme qui n'est pas un romancier, mais un juriste et qui aime l'Histoire. Animé par le souci de l'objectivité, j'ai tenté de ne rien laisser de fondamental dans l'ombre, afin de permettre au lecteur de répondre lui-même à la question posée par le titre du livre.

J'ai, ce faisant, précisé toutes les sources et effectué de larges citations afin de ne pas déformer (par un résumé ou par la séparation d'avec le contexte) la pensée des auteurs, pontificaux et ecclésiastiques notamment, qu'il m'a paru indispensable de faire connaître.

Dans ce travail, j'ai suivi ainsi ma propre préférence pour les exposés sérieux et impartiaux plutôt que pour les œuvres de vulgarisation excitantes ou passionnées. Que celui qui préfère la lecture de ces dernières, veuille bien m'excuser en pensant à la gravité du sujet qui touche à des conflits d'idéaux parmi les plus nobles qui soient au cœur des hommes.

Je ne parlerai dans ce livre que du Vatican et des missions catholiques parce que le catholicisme est en France la religion de beaucoup majoritaire par rapport aux autres et parce que son action est fortement centralisée et ne peut pas ne pas intervenir — de par sa doctrine politique (voir infra chap. 5 du titre III) — dans

les matières temporelles et même politiques que les Etats entendent légitimement régir. C'est pourquoi les directives de la hiérarchie catholique au clergé et aux fidèles sont plus importantes pour le sort des Etats que les positions individuelles de ministres du culte d'autres confessions chrétiennes (je ne parle pas ici de l'Islam théocratique).

Mais, je me dois d'ajouter, que les membres des missions protestantes françaises et étrangères et de sectes diverses (américaines surtout) agissent maintenant, dans l'Union française, presque toujours de la même manière que l'Eglise catholique. Des pasteurs autochtones de missions protestantes étrangères sont, à Madagascar par exemple, ouvertement ou non, des leaders politiques nationalistes antifrançais. Depuis que le catholicisme s'est engagé à fond dans la voie de « l'indigénisation » il y a encore plus souvent, entre les missions chrétiennes rivales, des surenchères sur les questions politiques. Et l'administration française elle-même, sur le plan scolaire notamment, se voit parfois contrainte, à son corps défendant, de suivre, dans les méthodes de l'enseignement public, le mouvement suscité par les écoles des missions et dirigé contre l'emploi de la langue française.

Je dois impartialement marquer ici aussi — et je le redirai — que la nouvelle doctrine du Saint-Siège pour les missions est opposée à la tradition, jusqu'à ces dernières années, de beaucoup d'Instituts missionnaires français, qui ne séparaient pas le service de Dieu de celui de la France (cf. note 49). Je connais et j'ai connu de vieux et admirables missionnaires catholiques français qui souffrent in petto de cette nouvelle doctrine romaine et sont angoissés par les conséquences qu'elle peut avoir (même pour l'Eglise). Mais la force structurelle de l'Eglise catholique et le lien d'obéissance des congréganistes les oblige, fût-ce à leur corps défendant, à s'incliner, à se taire, ou à rester en Europe.

* * *

Je tiens aussi à affirmer que je réprouve le « colonialisme » aussi bien que le « racisme ». Ce sont des notions inconnues dans l'Union française, tandis que certaines Puissances qui se disent « anti-colonialistes » pratiquent chez elles des discriminations raciales. Le colonialisme est une des formes du racisme, mais il y en a d'autres et la xénophobie anti-occidentale ou « anti-blanche » en est une ; bien des nouveaux Etats « afro-asiatiques » en sont animés, sans parler de leur totalitarisme politique interne ou de leur fanatisme religieux.

Je hais tous les fanatismes et toutes les intolérances. (1) *Il n'y a pas à mes yeux de nations durablement supérieures ou inférieures. Tous les hommes sont également aptes à atteindre le même niveau de civilisation, d'instruction et de bien-être. Mais ils sont à des niveaux différents de développement, de croissance ou d'évolution. Si ces différences se combinent heureusement vite, spécialement dans l'Union française, elles existent encore et sont grandes.*

Je ne crois pas du tout que le vrai remède aux problèmes qui seront envisagés dans ce livre — et pour lesquels je ne prendrai pas parti entre les solutions politiques que l'on préconise, car je ne fais pas de politique ni ne suis un partisan — se trouve dans la création, exacerbée par le « nationalisme », de nouveaux Etats indépendants outre-mer. C'est un paradoxe, sur lequel nous reviendrons, de voir l'Eglise catholique pousser à la fois à la disparition progressive de vieilles patries au sein d'une petite Europe et à l'érection de nouveaux foyers de nationalisme intransigeant outre-mer. Ne pourrait-on pas au moins pour l'Afrique — puisque c'est trop tard pour l'Asie — faire faire aux peuples l'économie de l'étape du nationalisme ?

Je ne suis pas nationaliste, je suis simplement Français. Il

(1) « Pour un homme libre, il n'y a qu'une forme valable de l'intolérance : c'est l'intolérance de l'intolérance ! » (Frédéric Hoffet — *L'Equivoque Catholique* — Fischbacher, éditeur, 1956).

me semble que nous pouvons aimer notre patrie, croire aux valeurs humaines de sa vieille civilisation et à sa mission — au moins culturelle — outre-mer, sans pour autant nous estimer supérieurs à qui que ce soit. Il est vrai que **les sentiments fraternels réciproques sont rares dans le monde d'aujourd'hui**. Je ne mésestime aucun peuple mais je n'ai aucune propension à regarder d'un œil serein, comme d'autres qui se croient arbitres au-dessus des peuples, leurs convoitises et leurs luttes, en réservant à mon pays, parce qu'il est le mien, un surcroît de sévérité et en voulant qu'il se sacrifie toujours et tout seul, d'autant plus que ses abandons successifs outre-mer depuis quelques années ne semblent pas avoir favorisé la liberté interne des populations qu'il a été incité à « libérer ».

Le problème de la liberté est, peut-être, un des plus importants pour le bonheur des hommes. Je serai logiquement conduit à l'examiner dans cet ouvrage (chap. 7 du titre III). Mais il est mal posé si l'on croit que tout est fait quand on a accordé l'indépendance politique à un Etat, qui peut devenir tyrannique. Le nazisme hitlérien nous a montré il y a vingt ans quelle utilisation nationaliste et totalitaire on pouvait faire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et des chefs d'états dictoriaux ou esclavagistes — racistes en tout cas — nous ont bien plus récemment donné un bel exemple d'exploitation internationale des mots de liberté et de souveraineté (à leur profit exclusif).

L'important est la libération individuelle, sociale, économique, politique enfin, de chaque homme dans toutes les nations.

Comme mes conceptions sur ces problèmes correspondent à celles qui ont été remarquablement exposées, bien mieux que je ne le saurai moi-même, dans l'article « Indépendance et Liberté » (Le Monde du 1^{er} février 1957) du professeur Paul Rivet, qui nous demande d'accueillir sa pensée « avec le respect que l'on doit à un testament », je crois bien faire d'en citer ici quelques extraits :

« Notre génération a cru que l'indépendance était un remède à tous les maux, une panacée contre les injustices et les misères humaines... L'indé-

pendance... ne sera une réalité que le jour où les affligeantes inégalités entre les hommes, tant au point de vue culturel qu'au point de vue économique, auront été... largement atténuées.

« Je viens d'accomplir le tour du monde... J'ai vu d'immenses villes où des êtres humains naissent, vivent et meurent dans la rue... Partout à la misère matérielle s'associe la misère intellectuelle. La Bolivie compte 70 % d'analphabètes, les Indes 88 %. Les pays où vivent ces hommes sont indépendants, mais eux, ils ne sont pas et ne peuvent être libres...

« Ces populations déshéritées, qui parviennent à l'indépendance, sont menacées de sombrer dans le désordre et l'anarchie et de ce fait exposées à subir la dictature d'un homme ou d'une minorité. Toute l'histoire des cinquante dernières années démontre à l'évidence cette troublante et cruelle vérité.

« Indépendantes, elles ignorent la vraie liberté.

«... L'indépendance leur assure l'accès des grandes organisations internationales où elles deviennent les égales des nations les plus développées, celles dont l'évolution a élevé au maximum le niveau économique et culturel... Les représentants de ces nouveaux Etats, bien que n'exprimant que l'opinion de leurs gouvernements et non pas de leurs peuples, n'en sont pas moins les plus diserts et les plus péremptores dans leurs jugements et leurs conceptions.

« En face de cette faconde et de cette assurance, les nations de l'Europe occidentale, qui pendant si longtemps ont fait preuve d'un complexe de supériorité..., se présentent maintenant avec une attitude de coupables. On croirait qu'elles cherchent à se faire pardonner la supériorité sociale et économique que l'ancienneté de leur civilisation et un concours de circonstances historiques favorables leur ont assurée. En butte à des attaques parfois justes, souvent exagérées, toujours violentes, elles négligent le rôle de guide que l'expérience leur impose... ».

Et M. Rivet, à la fin de son article, préconise, pour les assemblées internationales (O. N. U.) (U. N. E. S. C. O.), etc., où l'afflux des nouveaux états entraîne une majorité hostile à l'Europe Occidentale, pour y rétablir « cette notion de valeur qui en est absente actuellement », un « **vote pondéré... qui donnerait à chaque nation un nombre de voix inversement proportionnel à celui de ses illettrés**, rétablirait un équilibre culturel aujourd'hui détruit et créerait une émulation vivifiante chez les peuples actuellement attardés... »

* * *

Après le Levant, l'Indochine, les Comptoirs Français de l'Inde, le Maroc et la Tunisie, et pour ne pas parler de l'Algérie, voici que l'Afrique noire française et Madagascar sont en péril pour la France.

Des solutions, nouvelles et souples, conciliant l'octroi de l'autonomie interne avec le maintien d'une certaine solidarité avec la métropole sont, certes, votées ou envisagées, mais des surenchères nationalistes locales, des revendications d'indépendance politique totale sont formulées.

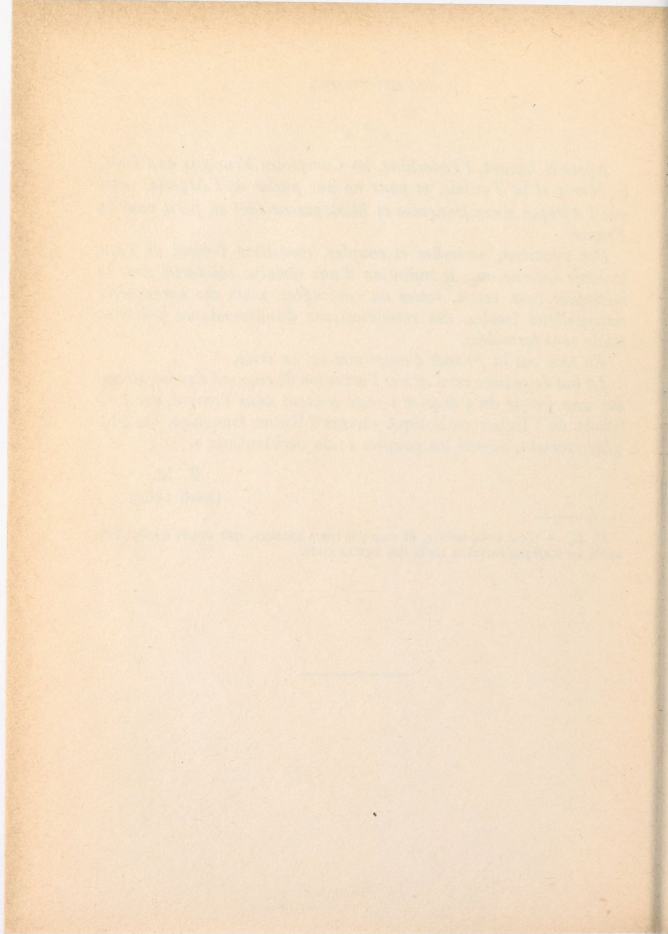
En tout cas la France d'outre-mer est en crise.

Le but de ce livre est d'attirer l'attention de ceux qui s'en inquiètent sur une partie du « dossier » resté souvent dans l'ombre, sur l'attitude de l'Eglise catholique envers l'Union française, et, plus généralement, envers les peuples « non occidentaux ».

F. M.

(Avril 1957).

N. B. — C'est nous-même, et non pas leurs auteurs, qui avons souligné ci-après *en italique* certains mots des textes cités.



INTRODUCTION

LES CATHOLIQUES ET LE PATRIOTISME

La dernière étude, si clairvoyante et courageuse de M. Joseph Hours (1) a attiré l'attention publique sur *les Catholiques français et la patrie*, c'est-à-dire sur la question du patriotisme des catholiques français ou de ceux d'entre eux qui sont les plus dociles aux directives — même politiques — de la hiérarchie de l'Eglise ou de certains ordres religieux.

On se rappelle ces phrases angoissées :

« Jamais, depuis plusieurs siècles, le Saint-Siège ne s'était engagé aussi délibérément dans une voie aussi nettement politique...

« Qu'arriverait-il si des Français non croyants... soupçonnaient leurs concitoyens catholiques... d'employer par dévouement au Saint-Siège, à la destruction de leur propre patrie, les pouvoirs qu'on leur aurait remis dans son intérêt et pour la conserver ?...

« N'est-il pas inquiétant qu'un catholique français régulièrement mis en garde contre les excès nationalistes et largement informé sur ses devoirs envers l'humanité (et ce sont là sans aucun doute choses excellentes), n'ait plus guère l'occasion d'entendre parler de ses devoirs envers la France ?... Quel orateur sacré oserait aujourd'hui parler tout uniment en chaire de l'amour de la Patrie et... ne sentirait (-il) pas à d'impondérables réticences... que ses propos ont été en hauts lieux trouvés inopportuns ?...

« On se demande parfois, si plus ou moins consciemment, il ne se poursuit pas en notre pays une véritable entreprise de mise au pas qui, pour

(1) *L'Année Politique et Economique*, mars 1955, n°s 123-124, 19, Quai Bourbon, Paris, IV°.

mettre fin au gallicanisme, n'en viendrait pas à s'attaquer au sentiment national lui-même...

« Le nationalisme a été pour (les catholiques français) un danger. Nous croyons que le danger d'aujourd'hui se situe sur le bord opposé... »

Et, depuis cet article de M. Hours (1 bis), comme pour confirmer ses appréhensions, voici qu'est apparu au grand jour le nouveau problème de *l'objection de conscience* de jeunes catholiques sur lequel, après la presse religieuse, la hiérarchie s'est penchée.

Nous n'aborderons pas ici cette question qui touche à la fois aux intérêts supérieurs de la communauté nationale, à la reconnaissance de l'autorité légitimement qualifiée pour en connaître dans un régime parlementaire démocratique, aux droits de l'homme et aux devoirs du citoyen, aux impératifs de la conscience morale individuelle, et, aussi, à la compétence d'une Eglise dans les matières extra-spirituelles.

Mais cette question n'a pris un caractère d'actualité que parce qu'elle est liée à la crise de l'Union française.

Quel est le rôle de l'Eglise catholique en cette crise ? Quelle est sa doctrine actuelle en matière missionnaire ? Quel dessein poursuit-elle en Asie et en Afrique ?

Ce problème est aussi important que celui de l'affaiblissement du sentiment patriotique dont M. Hours s'est ému (2); ses suites peuvent être aussi graves pour tous nos concitoyens, mais ses données ne sont pas encore bien connues et c'est à les exposer que nous consacrerons cette étude.

Nous allons donc nous pencher sur le *rôle actuel de l'Eglise catholique envers (et dans) les contrées d'Outre-Mer ayant avec la France un lien quelconque*, et cela nous suffira sans chercher à nous occuper des paroles et des actes, en l'occurrence, des

(1 bis) Voir Appendice, p. 201.

(2) Après celui de « *L'idée européenne et l'idéal du Saint-Empire* » (L'Année Politique et Economique, mars 1953, nos 111-112).

hommes politiques français plus ou moins sensibles aux directives de l'Eglise romaine.

Pour que l'on puisse saisir complètement et impartialement les problèmes des rapports de l'Eglise catholique avec l'Union Française — et, plus généralement, avec les peuples « non occidentaux » —, il faut avoir un aperçu d'abord de l'*organisation légale des missions religieuses dans la France d'outre-mer*, puis de l'*organisation interne des missions catholiques* (en partant de la curie romaine), et connaître certaines données *statistiques*. D'avance nous nous excusons de la technicité, de l'aridité parfois, de ces deux premières parties du présent ouvrage.

Dans une troisième partie, beaucoup plus développée, nous examinerons la *doctrine de l'Eglise catholique outre-mer* ; il nous est apparu indispensable d'y inclure un exposé général (qui aurait pu faire l'objet d'une étude philosophique et historique séparée) de la doctrine catholique touchant le pouvoir politique, d'une part, les libertés individuelles, d'autre part.

Nous aurons, dès lors, les bases nécessaires pour étudier en détail, dans une quatrième partie, ce qui est le but de ce livre : *l'attitude actuelle du Vatican envers la France d'outre-mer*.

LIBRAIRIE FISCHBACHER, 33, rue de Seine, PARIS-6^e

DAN. 84-87 — C. C. P. 187-17

Frédéric HOFFET

L'ÉQUIVOQUE CATHOLIQUE
et le Nouveau Cléricalisme

1 vol. in-16, 232 pp. 750 fr.

Edmond PARIS

LE VATICAN CONTRE LA FRANCE

Lumières sur le Drame Algérien
L'Affaire de Suez et la Palestine

1 vol. in-16, 300 pp. (nomb. ill.)..... 900 fr.

Vient de paraître :

Alfred WEBER et Denis HUISMAN

TABLEAU DE LA PHILOSOPHIE
CONTEMPORAINE

1 fort vol. in-8^o (ss. jaquette) 2.980 fr. relié 3.600 fr.

Henri SEROUYA

INITIATION A LA PHILOSOPHIE
suivi de
LES PHILOSOPHIES DE L'EXISTENCE

2 vol. in-16 raisin 1.200 fr*

A paraître :

Gonzague TRUC

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE
Du Brahmanisme à l'Existentialisme

1 fort vol. in-16 carré 1.200 fr.

Edmond PARIS

LE VATICAN CONTRE L'EUROPE
Machiavel sous la tiare

1 vol. in-16 (nomb. ill.)..... 900 fr.

Le catalogue général est envoyé franco sur demande

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

